



## INFORMATION - CONSOMMATION D'EAU

*Restriction de consommation d'eau uniquement pour les nourrissons de moins de six mois dans la métropole Lilloise ...*

iléo vous informe d'une restriction de la consommation d'eau du robinet, uniquement pour les nourrissons de moins de 6 mois, à compter du mardi 17 septembre 2019. La Préfecture recommande, par principe de précaution, de limiter l'utilisation d'eau pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois. Toutes les autres catégories de population, y compris les femmes enceintes ou allaitantes, peuvent boire l'eau du robinet en toute sécurité.

### COMMUNES CONCERNÉES PAR CETTE RESTRICTION

Toutes les communes de la Métropole Européenne de Lille desservies par iléo, à l'exception de Sainghin-en-Weppes et La Bassée.

### POURQUOI UNE RESTRICTION DE CONSOMMATION ?

Les conditions climatiques et trois années de sécheresse consécutives ont conduit à une diminution de nos ressources en eau. Face à cette situation, les différents acteurs du service de l'eau de la Métropole Européenne de Lille ont mis en oeuvre des actions visant à sécuriser la ressource via, notamment, une diversification des sources d'approvisionnements. Ces évolutions conduisent iléo à délivrer, sur certaines communes, une eau dont la teneur en ions perchlorate dépasse le seuil de 4 microgrammes par litre.

Un arrêté préfectoral, pris en octobre 2012, recommande par principe de précaution des mesures de restriction de consommation d'eau uniquement pour les nourrissons de moins de 6 mois dès lors qu'elle présente une teneur en ions perchlorates supérieure à 4 microgrammes par litre.

### PUIS-JE CONTINUER À BOIRE L'EAU DU ROBINET ?

Oui, tout à fait. Cette restriction de consommation est émise par principe de précaution. Il est recommandé de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois. Toutes les autres

catégories de population, y compris les femmes enceintes ou allaitantes, peuvent boire l'eau du robinet en toute sécurité.

L'eau du robinet demeure le produit alimentaire le plus contrôlé en France : elle peut être bue en toute confiance et en toute sécurité. En 2018, iléo affiche un taux de conformité de l'eau distribuée de 100% sur plus de 2 500 prélèvements opérés sur le réseau par iléo et l'Agence Régionale de Santé. iléo est également certifié ISO 22 000 (norme qualité sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires).

### COMBIEN DE TEMPS DURE CETTE RECOMMANDATION ?

La durée de cette recommandation dépendra de la recharge des nappes phréatiques. Vous serez informés de la levée de cette restriction.

### LES IONS PERCHLORATES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les ions perchlorates sont des molécules identifiées dès 2011 dans l'eau du robinet de plusieurs régions françaises. L'hypothèse principale est que cette présence de perchlorates provient des nombreuses munitions utilisées lors de la première guerre mondiale.

Les ions perchlorates sont aujourd'hui présents dans certaines nappes phréatiques.

### EXISTE-T-IL UN RISQUE LIÉ AUX PERCHLORATES DANS L'EAU DU ROBINET ?

Les ions perchlorates ne sont pas classés comme cancérigènes ou mutagènes par les instances compétentes. Ils ne s'accumulent pas dans l'organisme humain et leurs effets sont réversibles.

L'ion perchlorate ne fait pas partie des paramètres réglementaires qui définissent la potabilité de l'eau.

Donc, vous pouvez boire l'eau du robinet. La recommandation concerne uniquement les nourrissons de moins de 6 mois. Toutes les autres catégories de population, y compris les femmes enceintes ou allaitantes, peuvent boire l'eau du robinet en toute sécurité.

Les restrictions d'usage décidées sont liées à l'application d'un principe de précaution.

Il est possible, sans aucun risque, de se laver les dents, prendre une douche, faire la vaisselle de toute la famille (y compris laver les biberons), laver le linge, etc.